

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission des institutions
politiques
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
spk.cip@pd.admin.ch

À l'att. :

- des partis politiques
- des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
- des associations faîtières de l'économie

Le 31 janvier 2008

**06.463 Initiative parlementaire « Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques »
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 22 janvier 2008, la Commission des institutions politiques du Conseil des États a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de lancer une consultation sur l'objet visé en titre auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national ainsi que des autres milieux concernés.

Le **déla**i de réponse est fixé au **30 avril 2008**.

Le projet prévoit que les personnes physiques puissent déduire de leur revenu imposable, au titre de déduction générale, les cotisations et les versements en faveur de partis politiques. Quant aux personnes morales, pour la détermination de leur bénéfice net, elles pourront dorénavant faire valoir les versements en faveur de partis politiques au titre des charges justifiées par l'usage commercial.

La procédure de consultation vise avant tout à déterminer la position des organes consultés par rapport à l'orientation du projet : la proposition de déductibilité pour les personnes physiques et morales est-elle approuvée et, le cas échéant, quel doit être le montant maximal de la déduction ?

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous saurions gré de bien vouloir envoyer **la version électronique de votre avis d'ici au 30 avril 2008** à l'adresse suivante : vernehmlassungen@estv.admin.ch.

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Christoph Hasler (031 325 55 92).



Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hansheiri Inderkum
Président de la commission

Documents joints :

- projet mis en consultation et rapport explicatif (all., fr., it.)
- liste des destinataires (all., fr., it.)